

Communiqué de presse

France Libertés, Maiouri Nature Guyane,
Jeunesse Autochtone de Guyane, Nature Rights

06.11.2017

Montagne d'Or : le projet minier sera jugé devant le 4^e Tribunal international des droits de la nature

A l'occasion du 4^e Tribunal international des droits de la nature qui aura lieu à Bonn les 7 et 8 novembre, trois associations, [France Libertés](#), [Maiouri Nature Guyane](#) et le mouvement [Jeunesse Autochtone de Guyane](#), porteront le cas du projet minier guyanais Montagne d'or devant la juridiction citoyenne pour en dénoncer les conséquences climatiques, environnementales et sociétales calamiteuses.

Une initiative citoyenne unique pour témoigner publiquement de la destruction des conditions de vie sur Terre

Le timing est bien choisi, alors même que l'augmentation de 2°C de la température du globe semble désormais inévitable. La COP 23 qui se tiendra cette année à Bonn, en Allemagne, accueillera également le Tribunal international des droits de la nature.

Initiative citoyenne unique, ce Tribunal est organisé par l'Alliance globale pour les droits de la nature (GARN). S'appuyant sur la Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère, le Tribunal met en avant les droits de la nature dans les normes internationales comme une solution innovante aux enjeux du changement climatique.

Le Tribunal propose une alternative systémique à la protection environnementale. Il reconnaît ainsi aux écosystèmes leurs droits à l'existence. A travers ce Tribunal, les droits de la nature peuvent être revendiqués en justice et les responsables de crimes climatiques et environnementaux jugés.

Les opposants à la Montagne d'Or saisissent le Tribunal international des droits de la nature

Les opposants au projet appelé "[Montagne d'Or](#)" ont décidé de saisir l'occasion pour plaider leur cause. Les associations qui portent ce cas au Tribunal international des droits de la nature dénonceront ce projet minier industriel aux proportions gigantesques qui menace la forêt amazonienne en Guyane française. Pour les défenseurs des droits de la nature, ce projet est une violation de la Déclaration Universelle des droits de la Terre Mère.

"La mine à ciel ouvert, si elle venait à être autorisée, constituerait une cicatrice de 2.5km de long dans une des parcelles les mieux préservées d'Amazonie. Elle pourrait ensuite en appeler d'autres sur les 193 km² de la concession de la Montagne d'Or. Ce serait un appel fort lancé aux multinationales minières de venir s'installer en Guyane", explique Maiouri Nature Guyane.

“Les peuples amérindiens ont choisi de s’opposer à ce projet et alertent du danger qui guette tous les habitants de l’ouest guyanais” rappelle la Jeunesse autochtone de Guyane (JAG).

Pour Nature Rights, *“Le cas de la Montagne d’or n’est pas un cas isolé. Il est emblématique de l’absence d’outils juridiques efficaces dans notre droit actuel face à des projets aussi néfastes.”*

Selon France Libertés, *“Porter le cas Montagne d’or au Tribunal des droits de la nature permet de réinterroger le modèle de société actuel basé sur l’exploitation effrénée des ressources naturelles dévastant des écosystèmes jusque-là préservés. En participant à ce Tribunal nous souhaitons mettre en avant une nouvelle approche de la nature”.*

Eléments de contexte

Le 4e Tribunal international pour les droits de la terre appliquera ces nouveaux concepts juridiques, et fera jurisprudence sur des cas emblématiques de violations environnementales avec un panel de plus de 50 experts de renommée internationale (Pablo Solon - Focus on the Global South, Alberto Acosta - ancien président de l’Assemblée Constituante en Equateur, Tom Goldtooth - Indigenous Environmental Network, Cormac Cullinan - Wild Law Institute, Osprey Orielle Lake - WECAN, Shannon Biggs - Movement Rights), impliquant une trentaine d’ONG internationales.

Pour cette 4e édition, la GARN accueillera quatre cas emblématiques de projets menaçant l’Amazonie, en Bolivie, en Equateur, au Brésil et en France, afin de mettre en avant la vulnérabilité de cet écosystème unique au monde et menacé en permanence par les convoitises suscitées par ses ressources naturelles.

7 & 8 novembre 2017 (8h-19h)

Lieu : LVR-Landesmuseum Bonn, Colmantstr. 14-16, 53115 Bonn

Inscription: <https://therightsofnature.org/bonn-tribunal-booking/>

Contacts Presse

Tribunal - Secretariat International Rights of Nature Tribunal - Bonn (Fr, En, Esp) : Natalia Greene - nati.greene@gmail.com - +593 999-443724

Tribunal - Cas Montagne d’or - Bonn (Fr, En, Esp) : Camille Dechambre - camille.dechambre@france-libertes.fr - +33650054213



L'Alliance globale pour les droits de la nature est une coalition d'organisations et individus engagés dans l'adoption et la mise en œuvre de la "Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère" issue du Sommet de Cochabamba et acclamée par 35.000 personnes.
<http://therightsofnature.org>

Nature Rights. Depuis 2009, Nature Rights s'engage à promouvoir les Droits de la Nature à travers des initiatives visant à reconnaître ces droits, les principes qui s'y rattachent et la jurisprudence environnementale. L'association est membre de l'Alliance globale pour les droits de la nature <http://www.naturerights.com>

France Libertés. Créée par Danielle Mitterrand en 1986, France Libertés est une fondation reconnue d'utilité publique à but non lucratif. Elle a pour mission de défendre les droits humains et les biens communs du vivant. www.france-libertes.org/fr/

Jeunesse Autochtone de Guyane. Le mouvement initié par un réseau de jeunes militants est issu des revendications des Peuples Premiers de Guyane. Il s'est donné pour mission la reconnaissance des Droits des Peuples Autochtones encore ignorés en France, la protection du caractère sacré de l'Amazonie, la reconnaissance du droit des Femmes et la réorientation vers un modèle adapté aux Droits Humains ainsi qu'aux Droits de la Nature.
<https://www.facebook.com/jeunesseautochtone/>

Maiouri Nature Guyane. L'association a pour vocation la défense de l'Environnement, de l'Homme et des milieux naturels terrestres, aquatiques et marins de la Guyane. Elle a vu le jour en 2007 lors de l'opposition au projet minier de la Montagne de Kaw par la multinationale IAMGOLD.
<https://sites.google.com/site/maiourinature/>